

Agen, jeudi 22 mars 2012

DOSSIER DE PRESSE

Budget primitif 2012

Comme toutes les années depuis 2008, Pierre Camani et son équipe présentent un budget 2012 réservant une place importante aux investissements et permettant la mise en place de nouvelles mesures en faveur de la population et du territoire.

Les grandes orientations du budget 2012

Malgré le contexte financier particulièrement difficile dans lequel évolue la collectivité, ces deux grandes orientations sont rendues possible grâce à une gestion saine et solide fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. D'ailleurs le Lot-et-Garonne fait encore figure d'exception car il ne se trouve pas dans la situation catastrophique de certains Départements.

Toutefois, les projections sur les prochains exercices montrent la difficulté de poursuivre les politiques volontaristes, tout en assumant les missions obligatoires. Cependant, il n'est pas question de revenir sur les acquis de la politique menée depuis 2008 et qui participent à la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale et territorial : APA +, gratuité des transports scolaires, mise en place du réseau départemental des transports publics Tidéo, programme de rénovation dans les collèges.

Ainsi, pour l'année 2012, la politique du Conseil général répondra aux cinq enjeux majeurs suivants :

Des impôts stables pour préserver les ménages

Compte tenu des effets de la crise et des difficultés rencontrées par nos concitoyens, notamment les plus modestes, le Conseil général choisit de ne pas augmenter le taux de fiscalité locale en 2012 car il serait injuste de faire porter aux Lot-et-Garonnais le poids financier des décisions gouvernementales qui mettent à mal les collectivités locales.

Un endettement raisonnable pour préserver les générations futures

Parce que les emprunts d'aujourd'hui sont toujours la dette de main et les impôts d'après-demain, le Conseil général refuse la facilité d'un endettement excessif. En effet, ce n'est pas au moment où l'inquiétude des Français croit devant la profondeur abyssale du déficit budgétaire de l'Etat et le sommet vertigineux atteint par sa dette que le Conseil général doit prendre le même chemin.

Une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement

Pour équilibrer le budget sans sacrifier l'investissement ni alourdir la charge fiscale des Lot-et-Garonnais, le Conseil général poursuivra ses efforts pour maîtriser ses dépenses. Des économies substantielles ont d'ores et déjà été réalisées. Une nouvelle baisse de crédits destinés au fonctionnement de la collectivité sera opérée, sans pour autant altérer la qualité du service rendu au public. Ces baisses interviendront notamment au niveau des budgets destinés au cabinet et à la communication.

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Conserver le meilleur niveau d'investissement possible sera le défi à relever en 2012, car continuer à investir pour aménager, équiper et développer les territoires est essentiel pour l'avenir du Lot-et-Garonne.

Le recentrage des politiques départementales sur des objectifs jugés prioritaires

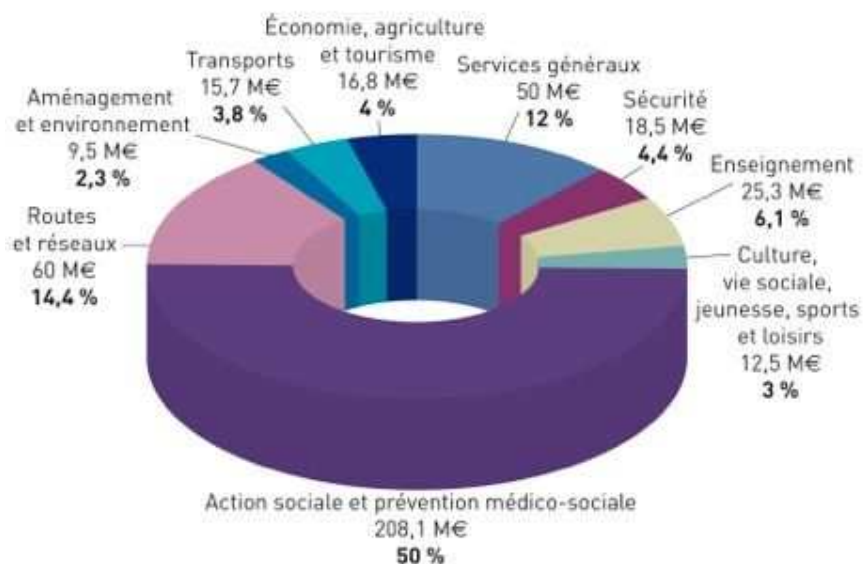
Au regard du contexte actuel, le Conseil général sera contraint de repenser ses politiques départementales selon des objectifs prioritaires. Il entend ainsi privilégier les investissements dans des programmes prioritaires tels que l'éducation, l'habitat et le logement, le développement économique et agricole ou encore l'emploi.

Le budget 2012 en chiffres

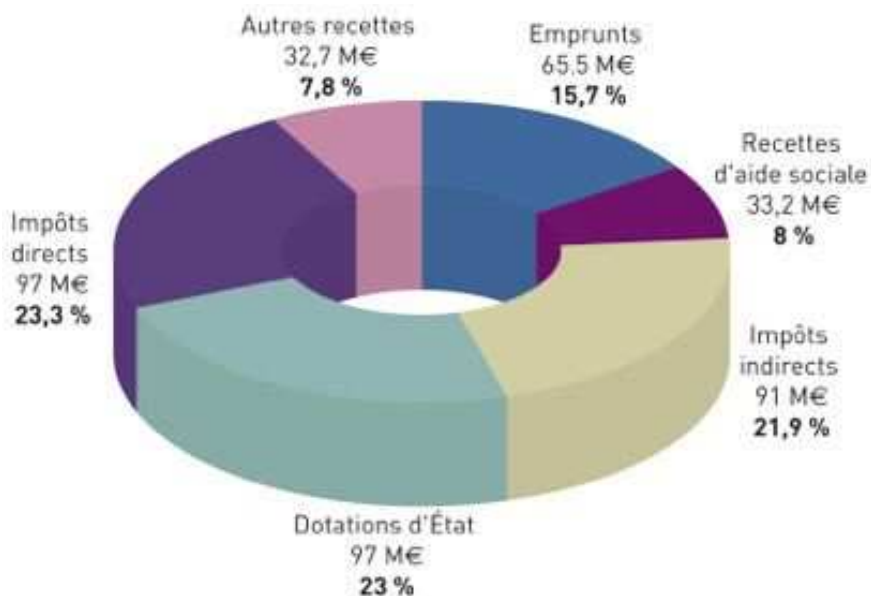
Budget global : 416,45 M€

- Budget de fonctionnement : 310,31 M€
- Budget d'investissement : 106,14 M€

Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement : 416,45 M€



Recettes réelles : 416,45 M€



Zoom sur quelques dossiers du Budget 2012

1. Politique en faveur de l'habitat et du logement

Le logement constitue l'une des premières préoccupations de la population. Afin de répondre à l'attente de nos concitoyens dans ce domaine, le Conseil général, a établi, en partenariat avec l'Etat, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2012-2017 qui propose des objectifs ambitieux. Etabli dans la concertation, tous les acteurs du logement et du bâtiment, les élus... ont ainsi pu prendre part à l'élaboration du PDH et exprimer les besoins recensés en Lot-et-Garonne. Ainsi, ce sont plus de 85 organismes différents qui ont apporté leur pierre à l'édifice.

Un diagnostic partagé et salubre

Les attentes du Conseil général de Lot-et-Garonne et de l'État se sont d'abord manifestées par la volonté d'approfondir une connaissance partagée et actuelle de l'habitat sur le territoire. Il est ainsi à noter que les ménages y augmentent deux fois plus vite que la population, du fait des « décohabitations », divorces et autres familles recomposées. Un habitant sur cinq a plus de 75 ans, un sur six vit sous le seuil de pauvreté, un fait qui n'est plus réductible aux agglomérations mais bel et bien constaté sur tout le territoire. Le Lot-et-Garonne est sous doté en logements sociaux, si bien que c'est le parc privé (3/4 des locations) qui joue le rôle de parc social, avec des prix de location très attractifs en milieu rural (5 euros le m²).

Quelques chiffres sur l'habitat en Lot-et-Garonne

- 7 Lot-et-Garonnais sur 10 ne vivent pas là où ils travaillent
- 1/5e des locataires consacrent + de 30 % de leurs ressources au logement
- 12 % des logements sont vacants
- Le Lot-et-Garonne dispose du parc social locatif le plus faible d'Aquitaine (6%)
- 66 % des Lot-et-Garonnais sont propriétaires
- 1 logement locatif sur 3 est dégradé

Les orientations du PDH 2012-2017

Les principaux axes stratégiques du PDH concernent l'aménagement urbain, la qualité de l'offre d'habitat et les qualités d'usages, l'adaptation du logement aux étapes de la vie (pris en compte du vieillissement de la population) et le renouvellement urbain.

Ainsi, le PDH contient des mesures fortes pour garantir l'équité territoriale, lutter contre l'habitat indigne ou insalubre, ralentir l'étalement urbain. Par exemple, une « opération façades » est prévue dès 2012. Des aides à la rénovation thermique du parc privé visent à réinvestir les centres-bourgs et lutter contre la précarité énergétique. L'amélioration du parc HLM existant est également au programme du PDH.

Au total, ce sont 22 fiches-actions qui concernent 5 000 logements et qui s'échelonnent sur la période 2012-2017 selon leur caractère prioritaire, leur mode opératoire...

Les régimes d'aide du Conseil général

Parallèlement à l'élaboration du PDH, le Conseil général a revu sa politique en matière d'habitat et de logement social. Dans cette optique, **le Département a adopté de nouveaux régimes, dont une aide pour l'accession sociale à la propriété destinée aux classes modestes et modestes (mise en œuvre en 2013) et une aide au cautionnement locatif pour les jeunes salariés précaires âgés de 16 à 25 ans (mise en œuvre en juin 2012).** Quelques une des autres mesures du Conseil général :

- soutien renforcé au parc social et communal → 300 logements neufs ou rénovés par an
- création de résidences sociales, de maisons relais, de logements foyers → 30 logements par an
- dispositif d'aide aux particuliers pour la rénovation thermique et l'adaptation à la perte d'autonomie → 250 logements par an.

2. Programme départemental de l'insertion 2012-2014

Apporter des réponses personnalisées et adaptées aux quelque 7 450 bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) est la vocation majeure du Programme départemental d'insertion (PDI) 2012-2014. Mais pour être efficace, le PDI doit prendre en compte l'hétérogénéité de ces publics, au regard de l'âge, des niveaux de formation, des situations familiales... Ces réponses sur mesure sont rendues possibles grâce à la connaissance des travailleurs sociaux du Conseil général et des organismes habilités. Là aussi, la concertation avec tous les acteurs concernés par l'insertion

Cette année encore, cet exercice se complexifie car le Lot-et-Garonne figure encore parmi les départements les plus pauvres de France (16^e des départements les plus touchés par la pauvreté) et la part de bénéficiaires du RSA a considérablement augmenté ces dernières années : + 43 % depuis 2009, soit 57 bénéficiaires pour 1 000 Lot-et-Garonnais (au niveau national, le nombre de bénéficiaires du RSA a franchi la barre des 2 millions fin 2011).

Après l'évaluation du précédent PDI, le Département a décliné le nouveau, soucieux de renforcer son action en faveur des plus démunis. Ainsi, parmi les enjeux identifiés, il s'agira de :

- **prévenir l'entrée dans le RSA des jeunes de moins de 25 ans** qui sont sortis du dispositif scolaire et qu'il convient d'accompagner avant la rupture avec la sphère socioprofessionnelle
- **favoriser l'Insertion par l'activité économique (IAE)**
- **renforcer les moyens d'animation et de gouvernance locales du dispositif** avec un rapprochement de tous les acteurs concernés pour adapter le soutien départemental en fonction des besoins par territoires (conférences locales d'insertion et Pact territorial d'insertion)
- **prendre en compte les nouveaux publics issus de la réforme du RSA**, notamment les quelque 1 200 ex bénéficiaires de l'Allocation parent isolé en leur proposant des modes de garde d'enfants adaptés
- **poursuivre les modalités qui permettent d'évaluer les mesures du PDI et d'ajuster les politiques menées si besoin est.**

Compte tenu de l'évolution des bénéficiaires de minima sociaux, le budget alloué au PDI 2012-2014 est revu à la hausse par rapport au précédent. **Sur les trois années, le budget du PDI s'élève ainsi à 8 M€ (contre 7,20 M€ pour le précédent).**

3. Schéma de développement économique

Plan de marketing économique

En 2009, lors de l'élaboration du Schéma de développement économique (SDE), le déficit d'image du Lot-et-Garonne en matière économique avait été au cœur des préoccupations des chefs d'entreprises.

Le SDE prévoyait donc la mise en place d'un plan de marketing économique : logo Eco 47, panneaux de signalisation routière des Pôles d'Activités d'Intérêt Régional (PAIR), implantation de ces panneaux, charte qualitative d'aménagement des PAIR, portail numérique de l'économie www.eco47.fr, charte qualitative d'aménagement des PAIR. Ces différents éléments participent ainsi à créer une réelle identité lot-et-garonnaise, et permettre ainsi une visibilité plus grande.

L'ensemble de ces outils constitue la base de la première phase du plan de marketing économique. Un plan d'actions détaillé est en cours d'élaboration, il sera présenté pour adoption lors de la prochaine décision budgétaire modificative (juin 2012).

Développement de l'offre foncière pour les ZAE d'intérêt régional

Sur les cinq projets de développement spatial des zones d'activités d'intérêt régional, trois sont déjà en cours de commercialisation : Pôle de la Confluence à Damazan, Parc d'activités de Marmande Sud à Samazan et Agropole à Estillac.

Deux zones sont en cours de création, à savoir la zone d'activités de Sainte-Colombe-en Bruilhois et la zone d'activités du Néracais à Nérac.

Concernant les extensions, deux projets débuteront dès cette année :

- Pôle de la Confluence → extension de 53 hectares prévue sur 2012-2013 et des acquisitions foncières évaluées à 900 000 €
- Parc d'Activités de Marmande Sud → extension de 38 hectares. Le Syndicat mixte de développement économique du Marmandais prévoit l'acquisition de 28 hectares en 2012, estimés à 736 000 € (10 ha déjà acquis).

4. Agenda 21 - Plan climat énergie territorial

En créant en 2008 une commission Développement durable, le Conseil général a souhaité apporter, à son niveau, des réponses aux crises environnementale, climatique et énergétique mais aussi économique et sociale. Après l'adoption d'un Agenda 21 interne à la collectivité, le Conseil général a poursuivi la démarche pour présenter aujourd'hui l'Agenda 21 - Plan climat énergie territorial (PCET), élargissant ainsi son action à l'ensemble du Lot-et-Garonne.

Issue là aussi d'une large concertation, l'Agenda 21 - PCET a réuni plus de 110 partenaires depuis plus d'un. La transversalité a été au cœur de l'élaboration de cet outil, puisque le développement durable concilie la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale, la solidarité entre territoire et génération...

L'Agenda 21 – PCET comporte 4 orientations stratégiques thématiques, elles-mêmes déclinées en 18 fiches-actions.

Parmi les actions majeures de ce document, qui n'est pas une finalité mais un outil que pourront s'approprier les acteurs du département, on retrouve :

- le soutien à une agriculture de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement et du climat → travail effectué notamment dans la restauration collective (collèges) pour favoriser le bio ou les produits locaux
- le développement de la mobilité durable → inciter au covoiturage (site Internet dédié au covoiturage créé en 2008 par le Conseil général de plus en plus utilisé), encourager le transport collectif (à l'image du réseau départemental de transport Tideo)
- le développement des énergies renouvelables → utilisation des HVP pour une partie de la flotte automobile du Conseil général entre autres
- l'intégration des critères Développement durable dans les régimes d'aide du Conseil général et des collectivités du département → majorer l'aide lorsque le projet est écoresponsable...

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Délerly, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

